

nommera dans deux mois des Commissaires pour faire une répartition desdites dettes , & les liquider.

15. Et comme la restitution des Palais de Rome , de Vienne & de la Haye a été prétenduë des deux côtez , on est enfin tombé d'accord , que celui de la Haye sera compensé avec celui de Vienne , & que le Roy Catholique payera à l'Empereur la moitié du prix de celui de Rome.

16. On comprendra dans le present Traité ceux qui d'un consentement mutuel seront nommez de part & d'autre , dans l'espace d'une année.

17. Les Commissaires de l'Empereur , & le Ministre du Roy Cath. , promettent en vertu de leurs pleins-Pouvoirs , de faire l'échange des Ratifications du present Traité dans deux mois , ou plutôt , s'il est possible.

18. D'autant que les Renonciations faites de part & d'autre , dont il est plusieurs fois fait mention ci-dessus , font la principale & la plus essentielle partie de ce Traité , on a jugé à propos , quoi qu'on en ait déjà dressé des Actes authentiques , & qu'elles aient toute leur force , de les joindre à ce Traité , afin qu'elles soient d'une force d'autant plus grande.

*N. B. Ici sont inserées les Renonciations énoncées dans le present Traité.*

*Ensuivent les pleins-Pouvoirs & Ratifications de S. M. I. & C. , & les pleins-Pouvoirs & Ratifications de S. M. Royale & Cath. Philippe V. Roy d'Espagne.*

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Savonette.*